

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6660

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette formation comporte un volet sur les liens entre climat et biodiversité, entre changement climatique et érosion de la biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous intégrons à la formation des élèves un volet sur les liens entre climat et biodiversité, et entre dérèglement climatique et érosion de la biodiversité.

Il est nécessaire de penser conjointement le dérèglement climatique et la biodiversité puisqu'ils interagissent. Les conséquences du dérèglement climatique sont massives et parfois très rapides, ce qui a un impact direct sur la biodiversité. D'autant qu'il s'agit là d'un cercle vicieux, l'érosion de la biodiversité accroît en retour le dérèglement climatique.

Pour comprendre un problème et le trouver une solution, il faut en comprendre tous les tenants et aboutissements. C'est pourquoi nous demandons à ce que cela soit ajouté aux sensibilisations sur le climat et sur la biodiversité.